

*Revenus du personnel enseignant.*

Revenus.	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Traitements communaux ...	6000	3280	9280
Suppléments de traitement ..	1875	—	1875
Primes de brevet.....	500	700	1200
Indemnités de logement ....	975	160 + 2 log.	1135
Indemnités payées à 2 membres p. la surv. des études..	260	—	260
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux .....	—	—	625
Total ....	9610	4140	14375 fr. et 2 log.

*b) L'école primaire supérieure privée*

de Rumelange comprenait une classe, se composant de deux années d'enseignement primaire supérieur et de la 7<sup>e</sup> année d'études attachée à cette école. La 7<sup>e</sup> année comptait 8, la classe primaire supérieure, 14 élèves. Cette école était dirigée par une religieuse de nationalité luxembourgeoise, en possession du brevet d'enseignement postscolaire. Une autre religieuse, de nationalité étrangère, munie d'un diplôme étranger, enseignait la langue allemande aux 3 divisions et les sciences naturelles aux 2 divisions supérieures. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

**4. Cours postsecondaires.**

*a) Écoles d'adultes publiques.*

Le nombre des écoles d'adultes publiques pour garçons était de 19 avec 482 élèves, celui des écoles de filles de 20 avec 631 élèves.

La fréquentation des cours postsecondaires était obligatoire à Differdange (garçons et filles), Esch-s.-Alz. (garçons seuls), Rumelange (g. et f.), Schifflange (g. et f.).